



Société anonyme au capital de 729.088.551,25 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

DEUXIEME ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008

Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2008
sous le numéro D.08-0084
Première actualisation déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mai 2008
sous le numéro D. 08-0084-A01

**La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de
l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mai 2008 sous le numéro D.08-0084-A02.**

SOMMAIRE

Actualisation par chapitre du Document de référence 2008

I. Chapitre 5 : Gouvernement d'entreprise	3
1.1 ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2008	3
1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 27 MAI 2008	5
1.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE CONCERNANT LES CONCLUSIONS DU COMITE SPECIAL	6
1.4 RAPPORT DU COMITE SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (23 MAI 2008)	7
II. Chapitre 10 : Eléments financiers	13
2.1 GESTION DES RATIOS PRUDENTIELS	13
III. Chapitre 12 : Responsable de l'actualisation du document de référence ..	14
3.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	14
3.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE	14
3.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	15
IV. Chapitre 13 : Table de concordance	16

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement,
à défaut, l'information est de source interne

1.1 ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2008

■ Extrait du communiqué de presse du 27 mai 2008 :

- Plus de 1 600 actionnaires ont participé à l'Assemblée Générale de la Société Générale qui s'est tenue à la Grande Arche de la Défense le 27 mai 2008. Le nombre d'actionnaires représentés était de 824 et 7 160 actionnaires ont voté par correspondance. 18 223 ont donné pouvoir au Président.
- Le quorum s'est établi à 44,88% contre 47,49 % en 2007.
- Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées.
- Les comptes de l'année 2007 et le dividende de 0,90 euros ont été approuvés.
- Deux administrateurs ont été renouvelés : Michel CICUREL et Luc VANDEVELDE.
- Un nouvel administrateur indépendant a été nommé : Nathalie RACHOU.

Résolutions soumises au vote :

- 1- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007
- 2- Affectation du résultat 2007 et fixation du dividende-Virement à la réserve légale.
- 3- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007.
- 4- Approbation des conventions réglementées conclues en 2007 et poursuite de conventions antérieures.
- 5- Résolution retirée de l'ordre du jour.
- 6- Renouvellement de M. Michel CICUREL en qualité d'Administrateur.
- 7- Renouvellement de M. Luc VANDEVELDE en qualité d'Administrateur.
- 8- Nomination de Mme Nathalie RACHOU en qualité d'Administrateur.
- 9- Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société.
- 10- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- 11- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- 12- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.
- 13- Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, hors contexte d'une OPE.
- 14- Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des opérations d'augmentations de capital ou de cessions d'actions réservées aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.
- 15- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.
- 16- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.
- 17- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler des actions propres détenues par la Société.
- 18- Pouvoirs.

1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 27 MAI 2008

Le conseil d'administration est composé de 14 membres, dont 8 administrateurs indépendants et deux élus par les salariés.

Daniel BOUTON

Jean AZEMA *

Michel CICUREL *

Elie COHEN *

Robert A.DAY

Nathalie RACHOU * ¹

Jean-Martin FOLZ *

Elisabeth LULIN *

Gianemilio OSCULATI *

Patrick RICARD

Luc VANDEVELDE *

Anthony WYAND

Philippe PRUVOST **

Gérard REVOLTE **

Le Comité des rémunérations et le Comité de sélection sont désormais présidés par Monsieur Jean-Martin FOLZ.

¹ Nommée en remplacement de M. Antoine Jeancourt-Galignani

* Administrateur indépendant

** Administrateur élu par les salariés

1.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE CONCERNANT LES CONCLUSIONS DU COMITE SPECIAL

Le Conseil d'administration de la Société Générale a pris connaissance du rapport ci-joint du Comité spécial qu'il a constitué le 30 janvier 2008 suite aux pertes de trading découvertes quelques jours plus tôt. Le Conseil approuve les conclusions de ce rapport et a décidé de mettre en oeuvre ses recommandations. Il partage l'appréciation du comité, selon laquelle le moment est venu de mettre un terme à sa mission, celle-ci étant achevée.

Grâce à l'action de la direction générale depuis la découverte de la fraude, à la mobilisation considérable, à tous les niveaux, des équipes du Groupe, à la confiance des actionnaires et des clients, la plupart des effets négatifs de la fraude sur la situation de l'entreprise ont été surmontés. Au-delà des mesures de renforcement des contrôles en cours de déploiement, le Conseil est convaincu que SG CIB et le Groupe Société Générale peuvent et doivent réussir le programme de transformation du dispositif de contrôle des activités de marché entrepris, sans compromettre les facteurs qui ont assuré leur succès et leur rentabilité et qu'ils sauront trouver un nouvel équilibre entre les objectifs de croissance rentable et de maîtrise des risques.

Les résultats du premier trimestre 2008 ont confirmé la solidité des métiers et la pertinence de la stratégie du Groupe, ainsi que sa capacité de rebond dans un environnement difficile marqué par la crise financière. Le Conseil estime que, avec les mesures décrites dans le rapport du Comité spécial, le Groupe sortira de l'épreuve qu'il a traversée à la suite de la fraude plus fort et mieux préparé à faire face aux défis qui l'attendent.

1.4 RAPPORT DU COMITE SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (23 MAI 2008)

1. Le Conseil d'administration a décidé le 30 janvier 2008 de constituer un Comité spécial composé d'administrateurs indépendants¹ et de lui confier les missions suivantes : s'assurer que les causes et les montants des pertes de trading découvertes en janvier 2008 ont été complètement identifiés, que des mesures adéquates sont mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature, que l'information diffusée par la banque rend compte fidèlement des constatations des investigations et que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

2. Le Comité a revu et approuvé le périmètre de la mission d'audit interne sur la fraude confiée, dès le 24 janvier 2008, à l'Inspection Générale de la banque. Cette mission avait pour objet d'établir la chronologie des positions frauduleuses, d'identifier les responsabilités et les dysfonctionnements dans les contrôles ayant permis la fraude, de rechercher les motivations et d'éventuelles complicités et de confirmer l'absence d'autres fraudes utilisant certains des mécanismes employés sur l'ensemble des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement (SG CIB).

3. Le Comité spécial a en outre, dès le 30 janvier 2008, décidé de se faire assister par le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (ci-après PwC). Il lui a confié la mission, à partir des travaux de l'Inspection Générale de la banque, d'établir un diagnostic sur les faiblesses du dispositif de contrôle interne ayant rendu possible la fraude, d'analyser la cohérence et la pertinence des plans d'action décidés par la banque pour remédier aux faiblesses identifiées et de faire toutes recommandations appropriées.

4. Parallèlement à ces travaux, d'autres enquêtes ont été menées. La Commission bancaire a diligenté une mission d'inspection. Une instruction pénale a été ouverte le 28 janvier 2008. L'Autorité des Marchés Financiers a ouvert une enquête en février 2008 sur l'information financière et le marché du titre Société Générale depuis le 31 décembre 2006. Le Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi a remis le 4 février 2008 au Premier Ministre un rapport sur ces événements. L'enquête judiciaire prime évidemment sur les autres enquêtes et a limité à certains égards la liberté de conduite des travaux de l'Inspection Générale de la banque, en ce qui concerne les entretiens avec les collaborateurs de la banque nécessaires à l'élaboration de ses propres conclusions.

5. Le Comité spécial a tenu 12 réunions, dont deux communes avec le comité des comptes. Il s'est fait présenter par le responsable de la mission d'inspection de la banque les travaux et les conclusions de cette mission et a entendu à plusieurs reprises les deux associés de PwC en charge de la mission, sur leurs travaux, observations et recommandations. Il a également entendu divers responsables de la Banque de Financement et d'investissement sur les plans d'action de la banque. Il a présenté au Conseil d'administration le 20 février 2008 un rapport d'étape, rendu public le même jour, rendant compte de son appréciation des conclusions intermédiaires de la mission d'audit de l'Inspection Générale et de l'état de la mise en oeuvre des mesures visant à renforcer le dispositif de contrôle afin de prévenir la survenance d'autres fraudes de même nature. Ce rapport a été accompagné de la publication du rapport intermédiaire de l'Inspection Générale.

¹ Membres : M. Jean-Martin FOLZ, Président ; M. Jean AZEMA, M. Antoine JEANCOURT-GALIGNANI

6. Le Comité spécial rend compte ci-après au Conseil d'administration de son appréciation des conclusions finales de la mission d'inspection, qui lui ont été remises le 20 mai, ainsi que du rapport de PwC remis le 21 mai. Conformément à la démarche de transparence adoptée lors du rapport d'étape du 20 février, il publie ci-joint le rapport de l'Inspection Générale ainsi que l'analyse par PwC des plans d'action de la banque et de leur pertinence, accompagnée de la synthèse portant sur le diagnostic des faiblesses du dispositif de contrôle interne.

La fraude et les facteurs qui l'ont facilitée ou ont retardé sa détection

7. Le rapport de l'Inspection Générale de la banque décrit les mécanismes et la chronologie de la fraude. Celle-ci a consisté en une prise par le trader de positions directionnelles non autorisées sur des actions ou futures échangés sur des marchés réglementés, qu'il dissimulait par une série d'opérations fictives n'ayant pas d'autre but. Ces opérations fictives d'achat ou vente de titres ou de warrants à date de départ décalée, transactions sur futures avec une contrepartie en attente de désignation (pending) ou forwards avec une contrepartie interne au Groupe ont été utilisées selon trois catégories de techniques de dissimulation :

- Saisie puis annulation avant les contrôles d'opérations de marché dissimulant les risques de marché et les résultats latents des positions ;
- Saisie de couple de transactions fictives en sens inverse portant sur des quantités égales d'un même sous-jacent pour des prix différents hors marché, masquant un résultat réalisé à l'issue du débouclage des positions ;
- Passage de provisions intra-mensuelles venant temporairement annuler le résultat latent ou réalisé.

En cas de questions à la suite de contrôles, le trader formulait des réponses mensongères, avec parfois de faux e-mails à l'appui.

Il résulte des conclusions de ce rapport que les manoeuvres et l'habileté du trader à dissimuler ses positions, ses risques et ses résultats, lui ont permis d'éviter jusqu'en janvier 2008 la détection de ses positions directionnelles massives par ses supérieurs et les fonctions de contrôle.

8. Mais il résulte aussi des conclusions, d'une part, de l'Inspection Générale de la banque et, d'autre part, de PwC que la fraude a été facilitée ou sa détection retardée par les faiblesses de la supervision du trader et du dispositif de contrôle des activités de marché.

9. La hiérarchie du trader, qui constituait le premier niveau de contrôle, s'est avérée défaillante dans la supervision de ses activités. Le superviseur immédiat manquait d'expérience du trading et n'a pas été suffisamment encadré dans ses nouvelles fonctions ; il a fait preuve d'une tolérance inappropriée à la prise de positions directionnelles intraday et ni lui, ni son propre superviseur n'ont procédé à une revue adéquate des activités du trader sur la base des états et rapports disponibles ou réagi aux alertes qui leur auraient permis d'identifier les positions dissimulées.

10. Les fonctions de contrôle (notamment les back et middle-office, les services de contrôle des risques, les services financiers et comptables et le service de déontologie) ont dans l'ensemble exercé leurs missions conformément aux procédures. Toutefois, ces contrôles n'ont pas permis d'identifier la fraude avant le 18 janvier, non seulement en raison de l'efficacité et de la diversité des techniques frauduleuses de dissimulation

utilisées par le trader, mais aussi en raison de certaines faiblesses mises en relief à l'occasion de cette enquête :

- Décalage entre la croissance des moyens dont disposaient les fonctions de contrôle et de support, y compris les systèmes d'information, et la très forte croissance des volumes d'opérations du pôle actions ;
- Absence de certains contrôles susceptibles d'identifier les mécanismes frauduleux, tels que le contrôle des positions en nominal, ou des opérations utilisées par le fraudeur pour dissimuler ses positions;
- Fragmentation des contrôles entre plusieurs unités, avec une répartition des tâches insuffisamment précise, absence de centralisation systématique des alertes et de remontée au bon niveau hiérarchique;
- Priorité donnée à la bonne exécution des transactions, qui apparaît comme la première préoccupation des back et middle offices, en l'absence d'une sensibilisation adéquate au risque de fraude ;
- Réactivité insuffisante pour mettre en oeuvre des actions correctrices identifiées comme nécessaires par les corps d'audit internes.

Mesures visant à renforcer le dispositif de contrôle des activités de marché en vue de prévenir la survenance de nouvelles fraudes

11. Dès la découverte de la fraude, des plans d'actions ont été élaborés afin de renforcer le dispositif de contrôle des activités de marché. Ces plans ont été enrichis depuis janvier. Ils tiennent compte des recommandations formulées dans le rapport présenté le 4 février 2008 au Premier Ministre par le Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, ainsi que de celles de PwC. Ils comportent d'une part des mesures de court terme destinées à remédier aux faiblesses identifiées, d'autre part des mesures structurelles destinées à transformer l'environnement de contrôle des activités de marché.

Les mesures à court terme mises en place par SG CIB destinées à remédier aux faiblesses révélées par l'enquête

12. Fin janvier 2008, SG CIB a lancé une série d'actions pour sécuriser les processus de traitement et de contrôle dont les imperfections ou dysfonctionnements ont pu faciliter la fraude ou rendre sa détection plus difficile. Au fur et à mesure de l'avancement du diagnostic des faiblesses, des actions complémentaires ont été décidées et un exercice de hiérarchisation des priorités a été mené.

13. En termes d'actions de remédiation, SG CIB concentre ses efforts sur les mesures suivantes, jugées prioritaires pour renforcer la capacité de la banque à prévenir et à détecter la fraude :

- mettre en place des contrôles et des limites sur les nominaux des positions et des opérations et réintroduire la revue des nominaux dans l'analyse des résultats quotidiens par la hiérarchie opérationnelle ;
- renforcer les processus de confirmation des opérations à date de départ décalée et des opérations avec les contreparties internes ;

- améliorer les procédures de contrôle de l'utilisation des contreparties et des opérations techniques susceptibles d'être utilisées pour dissimuler des positions, des risques ou des résultats.
- mettre en place des contrôles sur les transactions annulées ou modifiées ;
- renforcer le suivi et le traitement des anomalies et des alertes.

14. Ces actions sont intégrées dans une série de projets de remédiation transversaux pilotés par la Direction de SG CIB et ont vocation à couvrir non seulement les activités d'arbitrage actions, mais aussi progressivement toutes les activités de marché, partout dans le monde. Des actions complémentaires s'ajoutent à ces mesures prioritaires. Elles sont axées d'une part sur le renforcement de l'analyse de comportements ou de situations atypiques (montant de frais de courtage, opérations à prix hors marché) et d'autre part sur l'amélioration de l'environnement de contrôle opérationnel par l'optimisation de certains processus comme le traitement des suspens ou les rapprochements de positions avec les dépositaires.

15. En termes de méthode, les équipes se sont attachées à mettre en oeuvre rapidement les premières mesures et s'emploient aujourd'hui, dans un second temps, à les industrialiser et à les déployer dans les implantations internationales et dans toutes les activités. Ce déploiement est en cours et devrait s'achever pour les mesures clés à fin 2008 et pour l'ensemble des mesures de remédiation au premier trimestre 2009.

Les mesures structurelles destinées à transformer l'environnement de contrôle des activités de marché

16. Au-delà des mesures opérationnelles ciblées à court terme qui découlaient de l'analyse des causes directes de la fraude, SG CIB a engagé une réflexion plus générale sur son organisation et ses processus pour définir son dispositif cible en termes de gestion et de prévention du risque opérationnel. Il en résulte le lancement d'un programme de transformation, inspiré des meilleurs standards de l'industrie comme de principes nouvellement élaborés par les équipes de SG CIB. Il comporte quatre chantiers :

- la refonte de l'organisation du traitement des opérations, inspirée des principes du modèle *product control*¹ et qui vise à renforcer l'intégration et la transversalité des processus clés en matière de traitement et de comptabilisation des opérations ;
- la création d'un département transversal chargé de la sécurité des opérations, dont la mission consistera notamment à s'assurer de la qualité de l'ensemble du dispositif de contrôle tant en termes de conception que d'efficacité au quotidien. Au sein de ce département, une équipe sera plus particulièrement dédiée à la prévention de la fraude ;
- des investissements significatifs en matière de sécurité informatique, tant en termes de sécurisation des applications et de l'infrastructure technique, que de gestion des comptes et des habilitations, de systèmes d'authentification renforcée et de détection des anomalies;
- une action de sensibilisation centrée sur une plus grande formalisation du rôle et des responsabilités de chacun qu'accompagnent des programmes de formation à la prévention de la fraude et *du rogue trading*.

¹ Ce type de modèle vise à produire d'une manière indépendante les résultats économiques et comptables générés par les activités de marché et à mettre en oeuvre des contrôles de cohérence permettant de comprendre les résultats d'une table donnée par rapport aux opérations qu'elle traite.

17. Ces projets d'ores et déjà lancés doivent pour l'essentiel aboutir au cours du premier semestre 2009, même si les investissements informatiques se poursuivront jusqu'en 2010.

18. Ces deux volets de la réponse de SG CIB aux leçons tirées de la fraude mobilisent aujourd'hui près de 200 personnes et représentent un investissement qui dépassera 100 MEUR sur deux ans.

19. Le rapport de PwC souligne la mobilisation de SG CIB et du Groupe pour lancer les changements au caractère « refondateur » décrits ci-dessus, visant à un équilibre entre l'impératif de sécurisation rapide du dispositif de contrôle et la mise en place progressive de nouvelles structures organisationnelles ou de gouvernance assurant à SG CIB la transversalité, la réactivité et l'adaptabilité nécessaires à ses activités. Leur pertinence est renforcée par l'intégration de chantiers en cours traitant de vulnérabilités préexistantes au sein de l'organisation, en matière de sécurité informatique, de traitement des suspens, de réconciliations et d'opérations manuelles. Au-delà de ces projets, un chantier d'évolution des mentalités est entamé en vue de rétablir un meilleur équilibre entre les front offices et les fonctions de support et de contrôle, renforcées dans leurs moyens, leur indépendance et leur autorité.

Conclusion : les clés de la réussite

20. Le Comité spécial fait sienne l'appréciation de PwC, selon laquelle le programme de renforcement du dispositif de contrôle des activités de marché, pris dans son ensemble, traite globalement les problématiques identifiées dans le diagnostic des faiblesses révélées à la suite de cette fraude et constitue un enjeu stratégique pour SG CIB et le Groupe. Il a pris note des acquis du programme recensés par PwC au 30 avril 2008, trois mois après la découverte de la fraude, et de l'échéance importante que constitue le 30 juin 2008, dans la mise en oeuvre effective des premiers contrôles additionnels.

21. Le Comité spécial partage l'analyse de PwC sur les facteurs clés de succès du programme mis en oeuvre par SG CIB sous l'autorité de la direction générale. En particulier, il estime que sa réussite devra être évaluée en fonction de la sécurisation à court terme des contrôles, de la qualité de leur mise en oeuvre et de leur pérennisation grâce à des mesures structurelles. L'ambition est élevée et la charge de travail à venir considérable, compte tenu de la technicité d'un grand nombre des mesures et de la complexité de l'organisation et des activités de SG CIB, ainsi que des contraintes imposées par l'architecture actuelle des systèmes d'information. La capacité du département informatique à faire face à l'ensemble des demandes sera un élément déterminant pour la réussite du programme. Plus généralement, la banque devra mobiliser d'importantes ressources humaines de haut niveau dans de nombreuses fonctions de support et de contrôle. Elle devra donc recruter, former et intégrer des ressources expérimentées. Au-delà, la réussite complète du programme de transformation engagé repose sur la capacité de SG CIB et des fonctions centrales de contrôle à diffuser parmi l'ensemble des collaborateurs une culture de responsabilité, de discipline et de respect mutuel. Le Comité fait siennes les recommandations de PwC dans ces domaines.

22. Le Comité considère que, pour être assuré du succès, le pilotage du programme doit être supervisé au plus haut niveau et que, comme le recommande PwC, d'une part la structure de gestion du programme doit être dotée de pouvoirs et de moyens étendus, d'autre part la structure de pilotage du plan de transformation, déjà en place au sein de SG CIB, doit être étendue à l'ensemble des fonctions centrales du Groupe concernées et

impliquer la direction générale. Ce pilotage doit être assorti d'un suivi très strict, assuré jusqu'au terme du programme par des revues trimestrielles formelles pour valider l'avancement de l'ensemble des actions et donnant lieu à des rapports d'avancement périodiques au Conseil d'administration. Le Comité recommande que ce suivi soit assuré par PwC dès le 3^{ème} trimestre 2008 et jusqu'à mi-2009, c'est-à-dire jusqu'à la date à laquelle il sera possible de vérifier l'achèvement du plan de remédiation; le relais serait ensuite pris par les corps d'audit interne de la banque. Le Comité spécial estime d'autre part que le suivi devrait être assuré, pour le compte du Conseil d'administration, par le Comité des comptes.

23. Le Comité spécial considère en effet que le moment est venu de mettre un terme à sa propre mission ; celle-ci, d'emblée conçue comme temporaire, est achevée avec la publication de ce rapport et des conclusions, d'une part, de l'Inspection Générale et, d'autre part, de PwC. Les causes et les montants des pertes de trading découvertes en janvier 2008 ont été complètement identifiés, les mesures sont en place ou bien engagées pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature, les constatations des investigations sont rendues publiques. Enfin, pendant toute cette période, le comité s'est assuré que l'information diffusée par la banque rendait compte fidèlement des constatations des investigations et que la gestion de l'entreprise était bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

II. CHAPITRE 10 : ELEMENTS FINANCIERS

2.1 GESTION DES RATIOS PRUDENTIELS

Depuis la dernière actualisation du document de référence déposée le 16 mai 2008, Société Générale a émis deux obligations subordonnées à durée déterminée sous forme de placements privés à taux variables indexés sur CMS à 15 ans pour un total de 379,4 M EUR.

Elle a également émis le 22 mai des titres super subordonnés à durée indéterminée à taux fixe pour 1 Md EUR.

III. CHAPITRE 12 : RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Frédéric OUDEA, Directeur Général de la Société Générale

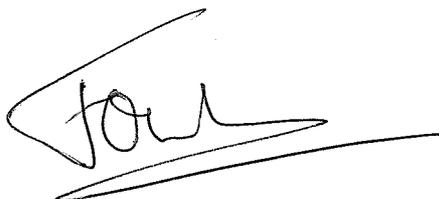
3.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2008 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification d'ensemble du document de référence et de ses actualisations A01 et A02.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence 2008 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 266 à 267 et 330 à 331 du document de référence 2008, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2005 et 2006, respectivement en pages 215 à 216 du document de référence 2006 et en pages 246 à 247 et 301 à 302 du document de référence 2007. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux et consolidés 2007, aux comptes sociaux 2006 et aux comptes consolidés 2005 contiennent des observations.

Fait à Paris, le 30 mai 2008



M. Frédéric OUDEA
Directeur Général de la Société Générale

3.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit

représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche - 92037 Paris - La Défense

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés

représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136 - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Nom : M. Robert Gabriel GALET

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche - 92037 Paris - La Défense

Date de nomination : 30 mai 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : M. Alain PONS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136 - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début de nomination : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

IV. CHAPITRE 13 : TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques	Numéros de page		
	Document de référence 2008	Première actualisation	Deuxième actualisation
1. PERSONNES RESPONSABLES	354	46	14
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	355	47	15
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES			
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice			
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires			
4. FACTEURS DE RISQUE	101-102 ; 128-130 ; 132-160	14-17	
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR			
5.1. Histoire et évolution de la société	2 ; 338		
5.2. Investissements	49-50 ; 52-56	3-4	
6. APERÇU DES ACTIVITÉS			
6.1. Principales activités	4-12 ; 47-48	5-11	
6.2. Principaux marchés	261-264		
6.3. Événements exceptionnels	11-12 ; 154-155 ; 247 ; 101-102		
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	155-157		
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire	Sommaire	Sommaire
7. ORGANIGRAMME			
7.1. Description sommaire du groupe	24-25		
7.2. Liste des filiales importantes	30-43 ; 251-260 ; 314-327		
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS			
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	61		
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	121-125		
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
9.1. Situation financière	45 ; 58-60		
9.2. Résultat d'exploitation	27 ; 30-44		
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	165-166		
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	167		
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	45-46 ; 60	43	13
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur			
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	46		
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES			
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	51		
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE			
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
14.1. Conseil d'administration et direction générale	64-74	12-13 ; 45	3-12
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	68		
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	80-91		

Rubriques	Numéros de page		
	Document de référence 2008	Première actualisation	Deuxième actualisation
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	249-250		
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	64-67		
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	68		
16.3. Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	75-79		
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	75		
17. SALARIÉS			
17.1. Nombre de salariés	106		
17.2. Participations et stock options des administrateurs	64-67 ; 80-84		
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	109		
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	21		
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	21 ; 333		
18.3. Contrôle de l'émetteur	21		
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA		
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	249-250 ; 314-328 ; 351		
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
20.1. Informations financières historiques	162-264 ; 269-329 ; 358		
20.2. Informations financières pro forma	NA		
20.3. États financiers	162-264 ; 269-329		
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	103 ; 266-267 ; 330-331		
20.5. Date des dernières informations financières	162		
20.6. Informations financières intermédiaires	NA	18-42	
20.7. Politique de distribution des dividendes	17		
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	155-157	17	
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	52-56		
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
21.1. Capital social	19-21 ; 332-336	43-44	
21.2. Acte constitutif et statuts	338-350		
22. CONTRATS IMPORTANTS	61		
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA		
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	340		
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	24-25 ; 251-260 ; 314-328		